

Conseil municipal du 1 avril 2016

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2016

Ordre du jour

- budget primitif 2016,
-
- Avis déchèterie,
- Contrat achat groupé du gaz,
- Questions diverses : Charte communauté de communes, CNPF, Détours, loyer gendarmerie,

LE BUDGET DE LA COMMUNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général
Charges de personnel
Autres charges de gestion courante

Charges financières
Charges exceptionnelles

023 VIREMENT À INVESTISSEMENT

RECETTES

Excédent antérieur reporté
Produits des services et du domaine
Travaux en régie
Impôts et taxes
Dotations et participations
Produits financiers
Produits exceptionnels
Transferts de charges

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Capital des emprunts	021 VIREMENT DU FONCTIONNEMENT
Opérations d'investissement :	<ul style="list-style-type: none"> • FCTVA • subventions Conseil Régional, Conseil Général, DGE, Fonds européens • emprunts
<ul style="list-style-type: none"> • travaux • acquisitions • constructions 	

Articulation / Fonctionnement / Investissement	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
023 VIREMENT À INVESTISSEMENT	
INVESTISSEMENT	
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	MINIMUM OBLIGATOIRE AUTOFINANCEMENT NET
DEPENSES	RECETTES

Comptes administratifs

- Fonctionnement

Fonctionnement-Recette

002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)

002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	203 815,55	270 480,61
-----	--	------------	------------

Total 002		203 815,55	270 480,61
------------------	--	-------------------	-------------------

013 Atténuations de charges

6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	45 767,77	40 000,00
------	---	-----------	-----------

Total 013		45 767,77	40 000,00
------------------	--	------------------	------------------

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

722	Immobilisations corporelles	4 472,66	25 000,00
7768	Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées	4 300,18	
	Total 042	8 772,84	25 000,00

70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

7022	Coupes de bois	11 601,88	15 000,00
70311	Concession dans les cimetières	989,80	1 000,00
70312	Redevances funéraires	840,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	3 936,40	4 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	38 801,58	39 000,00

70878 par d'autres redevables	27 022,02	27 000,00
Total 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	83 191,68	86 000,00

73 Impôts et taxes

73111 Taxes foncières et d'habitation	350 279,00	354 458,00
7321 Attribution de compensation	70 699,76	71 000,00
7323 F.N.G.I.R.	456,00	500,00
7336 Droits de place	3 081,00	3 000,00
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de public	22 436,29	23 000,00
Total 73 Impôts et taxes	446 952,05	451 958,00

74 Dotations, subventions et participations

7411	Dotation forfaitaire	338 647,00	310 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	199 259,00	200 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	41 373,00	40 000,00
74718	Autres	5 030,00	5 000,00
7472	Régions	1 595,91	3 000,00
74741	Communes membres du GFP	15 760,46	15 000,00

74832	Attribution du Fond départemental de la TP	10 950,95	11 000,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	1 773,00	1 504,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des TF	18 263,00	16 347,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de TA	17 437,00	16 021,00
7488	Autres attributions et participations	10 800,00	9 000,00
Total 74	Dotations, subventions et participations	660 889,32	626 872,00

75 Autres produits de gestion courante

752	Revenus des immeubles	147 655,21	140 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	6 000,00	500,00
758	Produits divers de gestion courante	362,63	300,00
	Total 75	154 017,84	140 800,00

77	Produits exceptionnels		
7713	Libéralités reçues	150,86	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 528,44	1 500,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	425,07	500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	11 166,46	
7788	Produits exceptionnels divers	12 065,46	500,00
	Total 77	42 336,29	2 500,00
Total Fonctionnement - Recette		1 645 743,34	1 643 610,61

Réalisé Propositions N-1

011 Charges à caractère général

60611 Eau et assainissement	9 165,03	6 000,00
60612 Énergie - Électricité	52 498,16	54 000,00
60621 Combustibles	7 772,73	10 000,00
60622 Carburants	12 342,68	14 000,00
60623 Alimentation	726,29	1 500,00
60628 Autres fournitures non stockées	40,00	200,00
60631 Fournitures d'entretien	1 753,17	2 500,00
60632 Fournitures de petit équipement	13 547,71	12 000,00
60636 Vêtements de travail	1 309,38	2 000,00
6064 Fournitures administratives	4 624,09	4 000,00

6067	Fournitures scolaires	5 006,94	5 200,00
6132	Locations immobilières (gendarmerie)	64 717,15	37 000,00
6135	Locations mobilières	3 940,80	5 500,00
61521	Terrains	5 834,22	4 500,00
615221	Entretien et réparations bâtiments	21 562,85	20 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	24 881,79	25 000,00
61524	Bois et forêts	530,17	4 000,00
61551	Matériel roulant	15 615,77	15 000,00
61558	Autres biens mobiliers	182,49	500,00
6156	Maintenance	9 633,41	8 000,00

6168	Autres primes d'assurance	18 029,72	18 900,00
6182	Documentation générale	1 288,62	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	44,50	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	838,96	550,00
6226	Honoraires	3 463,78	10 000,00
6228	Divers	42 892,18	42 000,00
6231	Annonces et insertions	130,61	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 376,27	8 700,00
6233	Foires et expositions	0,00	
6237	Publications	143,48	1 500,00
6247	Transports collectifs	2 265,98	2 500,00

6256	Missions	591,50	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 221,19	3 800,00
6262	Frais de télécommunications	8 461,95	8 000,00
6281	Concours divers (Station verte)	1 315,47	600,00
6288	Autres services extérieurs	3 746,88	3 200,00
63512	Taxes foncières	21 993,00	23 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	80,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00	100,00
011	TOTAL des charges à caractère général	371 488,92	359 330,00

6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 059,19	5 200,00
6338	Autres impôts, taxes , sur rémunérations	936,84	1 000,00
6411	Personnel titulaire	283 017,89	290 000,00
6413	Personnel non titulaire	22 147,98	38 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	22 489,00	32 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 815,94	63 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	77 767,34	79 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 856,47	3 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 559,16	21 200,00
6456	Versement du supplément familial	145,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 530,77	2 000,00
012	TOTAL des charges de personnel et frais assimilés	489 325,58	536 200,00

014	Atténuations de produits			
73928	Autres (TAP)		6 199,33	6 000,00
Total 014	Atténuations de produits		6 199,33	6 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	Pour rappel BP 2015 (45 000)		40 000,00
	TOTAL 022			40 000,00
	023 Virement à la section investissement			
023	Virement à la section investissement	Pour rappel BP 2015 (335 933,55)		435 052,14
	TOTAL 023			435 052,14

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

675	Valeurs comptables des immobilisations cédées (GEDIMAT)	15 466,64	
-----	---	-----------	--

6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 979,00	9 939,25
------	---	----------	----------

Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		19 445,64	9 939,25
---	--	------------------	-----------------

65	Autres charges de gestion courante		
6531	Indemnités	41 967,72	42 400,00
6533	Cotisations de retraite	1 661,40	1 800,00
6534	Cotisations sécurité sociale	5 226,27	5 500,00
6535	Formation	0,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	4 000,00
6553	Service d'incendie	23 973,53	27 030,00
65548	Autres contributions (Synd Touri, SIEG, EPF Mission local, etc)	52 040,33	62 000,00
657362	CCAS	14 100,00	14 500,00
657363	SPA (service public administratif)	0,00	20 000,00
65738	Autres organismes publics (SIAMU, etc)	8 511,01	10 000,00
6574	Subventions aux associations, etc	10 570,00	12 500,00
	Total Autres charges de gestion courante	158 050,26	199 930,00

66 Charges financières

66111	Intérêts réglés à l'échéance	61 142,88	56 200,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	19,95	500,00
6688	Autres	1 370,00	300,00
Total 66 Charges financières		62 532,83	57 000,00

67 Charges exceptionnelles

673	Titres annulés (exercices antérieurs)	137,28	150,00
6748	Autres subventions exceptionnelles (FCTVA)	10 797,00	
678	Autres charges exceptionnelles	1,00	9,22
Total 67 Charges exceptionnelles		10 935,28	159,22

- **Total Fonctionnement - Dépense**
-
- **réalisé 2015 : 1 117 977,84**
-
- **prévisionnel : 1 643 610,61**

Comptes administratifs

- Investissement

DEPENSES	RAR	MONTANT	RECETTES	RAR	MONTANT
CAPITAL EMPRUNT		153 000,00	EMPRUNT 2016		130 000,00
DEFICIT INVEST		146 658,11	EXCEDENT FCT		257 294,11
CAUTION LOYER		4 900,00	CAUTION LOYER		4 900,00
PARTICIPATION SMAF		10 000,00	VIRT SECTION FCT		435 052,14
AUXIFIP CAPITAL		53 926,00			
SIEG tvx	35 266	27 000,00	FCTVA		27 700,00
achat terrain Tennis		2 000,00	amortissement		9 939,25
Mat divers + poteaux	72 420		subventions mat CD	23850	
Matériel bat	2 800	20 100,00			
trvx bat cnnx	20 000	123 385,39	DETR - Chauffage sdf		11 400,00
Voirie		119 400,00	fic CG voirie		24 220,00
travaux régie		25 000,00	CD/Amen/police		3 000,00
rue st Pierre (ét +tr)	4 000	111 500,00			
TOTAUX		€ 927 355,50			€ 927 355,50

BUDGET COMMUNE ACHAT DE MATERIEL N° 117

DEPENSES

RECETTES

	RAR	BP 2016	COMPTE		bp 2016
matériel véhicules	68620		CDpl	23850	
borne incendie crx Bouchet	3800	0			
matériel bureau imprimante		500			
informatique élémentaire		600			
Photocopieur école mat		800			
chaises		1000			
bâches imprimées pour vitrines		1000			
matériel bancs, poubelles, jeux		10000			
matériel bar	2800	2200			
Aménagement 2 nouveaux chalets		1500			
Nettoyeur haute pression		3000			

BATIMENTS COMMUNAUX - OPERATION 118

DEPENSES			RECETTES	
OBJET	RAR	bp 2016	OBJET	BP 2016
Chauffage salle des fêtes		45 600	DETR	11 400
Chaudière le Collombier		2 000		
toiture cimetièrè..		12 000		
Electricité église...	20 000	0		
rideau+ sacherie		2 000		
travaux élec salle base loisirs		1 500		
tvx accessibilité WC publics		5 000		
porte entrée Mairie AdAp+ porte école él		5 000		
Trvx regie batiments		5 000		
Batiment Pommier		15 000		
Toiture base de loisirs		35 285,39		

BUDGET COMMUNE Opération voirie rurale N°116

DEPENSES			RECETTES			
		BP			BP	
voirie rurale.		103000		FIC Cg	24220	28%
voirie rurale frais inscription		400				
amende police		6000		amendes police	3000	
tvx voirie faidides		5000				
tvx regie voirie forestiere		5000				
Accessibilité travaux		10000				
tvx regie rue saint Jacques		10000				

Assainissement

- Fonctionnement

Fonctionnement-Recette

002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)

002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	10 650,55	4 566,58
-----	--	-----------	----------

Total 002 **10 650,55** **4 566,58**

042 Opérations d'ordre de transfert entre section

777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	939,00	2 321,00
-----	---	--------	----------

Total 042 **939,00** **2 321,00**

70 Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises

70611-	Redevance d'assainissement	1 125,00	
7061	collectif		
70611-	Redevance d'assainissement	56 236,66	54 000,00
70611	collectif		
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	8 852,02	8 400,00
Total 70		66 213,68	62 400,00

• Total Fonctionnement - Recette **77 803,23** **69 287,58**

Fonctionnement-Dépense		réalisé	budget
011	Charges à caractère général		
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,..)	5 436,65	6 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 847,79	2 500,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	1 521,30	2 500,00
6156	Maintenance	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 541,20	4 000,00
Total 011	Charges à caractère général	12 346,94	15 000,00

014 Atténuations de produits

706129	Reversement redevance pour modernisation des réseaux	8 437,00	8 900,00
--------	--	----------	----------

Total 014 8 437,00 8 900,00

023 Virement à la section d'investissement

023	Virement à la section d'investissement	0,00	15 557,74
-----	--	------	-----------

Total 023 0,00 15 557,74

042 Opérations d'ordre de transfert entre section

6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	15 978,00	19 361,00
------	---	-----------	-----------

Total 042 15 978,00 19 361,00

65 Autres charges de gestion courante

6541	Créances admises en non-valeur	0,00	500,00
Total 65		0,00	500,00

66 Charges financières

66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 208,41	10 000,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	5 921,50	5 390,34
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-6 855,20	-5 921,50
Total 66		10 274,71	9 468,84

67 Charges exceptionnelles

673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	500,00
-----	---	------	--------

Total 67		0,00	500,00
-----------------	--	-------------	---------------

Total Fonctionnement - Dépense		48 236,65	69 287,58
---------------------------------------	--	------------------	------------------

Assainissement

- Investissement

BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT 2016

	DEPENSES	RAR	BP 2016		RECETTES	RAR	BP 2016
				cpt001	solde 2015		18 032,40
				cpte021	vir.sect fonct		15 557,74
16411	Emprunts		25 400,00	1068	autres réserves		25 000,00
1391	Reprise sub		2 321,00	10222	FCTVA		0,00
203	Etude St Pierre		5 000,00	28156	dot° amt		18 248,00
2188	matériel	17000	0	28158	dot° amt		1 113,00
2313	travaux		28230,14	1022	Subv°		0,00
		17000	60951,14		TOTAL		77 951,14
TOTAUX			77951,14	TOTAUX			77 951,14

Renouvellement du contrat pour le groupement d'achat gaz naturel

Pour rappel, la mairie se doit de faire un appel d'offre pour choisir son fournisseur de gaz. La commande groupée nous a permis de faire des économies pour l'achat du gaz naturel.

Des personnes sont elles contre le fait que nous renouvelions l'adhésion à la commande groupée de gaz naturel du conseil départemental ?

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES

- **Vu** la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code des marchés publics, et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes,
- **Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,
- **Vu** le Code de l'Energie et notamment ses articles L.441-1 et L. 441-5 relatifs au choix du fournisseur de gaz naturel,

- **Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Cunlhat d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le CD du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

- **DECIDE**

- 1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le CD du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;
- 2°) d'approuver l'adhésion de Cunlhat au-dit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 02 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont Cunlhat est propriétaire ou locataire.
- 3°) d'autoriser le maire à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Avis déchèterie

- La déchèterie est classée dans les installations soumises à enregistrement.
- Du fait de la réhabilitation et l'augmentation de l'activité de la déchèterie, une procédure de consultation du public a été réalisée du 1^{er} février au 29 février.
- A l'issue de cette procédure, le conseil municipal pouvait émettre un avis. Il fallait qu'il soit rendu au plus tard quinze jours après la fin de la consultation du public soit le 15 mars.
- Afin d'éviter un nouveau conseil municipal, lors du dernier conseil, nous avons émis un avis favorable. Le sous préfet demande que l'on prenne une délibération dans ce sens.

Questions diverses :

- Avenir communauté de communes,
- accueil des réfugiés politiques,
- Loyer gendarmerie
- CNPF
- Détours
- école

Nouvelle communauté de communes

- Le 10 mars, une réunion de tous les conseils municipaux de la communauté de communes de Cunlhat a eu lieu afin d'étudier la charte présentée lors du dernier conseil municipal.
- Cette charte ne fait pas l'unanimité et des ajustements ont été proposés. La nouvelle charte sera prochainement proposée.
- Le SIVOM a budgété 30 000 euros afin de payer des cabinets d'étude pour travailler sur les thématiques (plus 30 000 euros de subvention):
 - Etude sur l'intérêt communautaire
 - Etude financière et fiscale
 - Etude sur le schéma organisationnel du futur EPCI

- L'objectifs :
 - Définir exactement le niveau d'intérêt communautaire pour chaque compétence.
 - Faire une étude approfondie sur le future budget.
 - Réaliser un schéma organisationnel de services ainsi que faire une étude RH.

Accueil des réfugiés

- Depuis le dernier conseil, nous n'avons aucune information.

Loyer gendarmerie

- Depuis le dernier conseil, nous n'avons aucune information.
- Après avoir contacté le service à Clermont, il s'avère que la proposition faite par les domaines (à savoir le même montant de loyer) a été envoyée à Paris depuis 4 mois et il n'y a toujours pas de retour.

CNPF (centre national des propriétaires forestiers): animation en petite propriété forestière

- Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) vient de sortir. Prévu par la loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt, ce document cadre la politique forestière nationale pour les 10 prochaines années. Il sera décliné en région par un PRFB, qui a 2 ans pour voir le jour à l'issue d'une concertation entre les différentes parties prenantes à l'échelle régionale.
- **Le CNPF n'interviendra plus en conseil individualisé auprès des propriétaires possédant moins de 4ha de forêt.**
- **Le CRPF sera probablement dans l'impossibilité de poursuivre (ou de relancer) des animations forestières du type PLAF, dans la mesure où celles-ci concernent tout particulièrement la petite propriété morcelée, caractéristique de nos massifs.**

- Les petits propriétaires «seront systématiquement invités à créer ou rejoindre des structures de groupement et de gestion collective» (coopératives, groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers, associations syndicales,...).
-
- **L'intervention du CNPF en petite propriété privée (<4ha) n'est donc pas totalement exclue, à condition qu'elle s'inscrive dans une démarche de regroupement de la gestion forestière.**

- Une convention entre les communautés de communes et le CNPF va être passée pour qu'un technicien du CNPF puisse intervenir sur l'arrondissement jusqu'à la fin de l'année.

Association Détours

- Les éléments ci-dessous concernent les chantiers où Détours intervient, soit en tant que gestionnaire, soit en tant que structure effectuant l'accompagnement de chantiers portés par des collectivités. Elles sont effectives dès **le 1er juillet** :
- - les chantiers en convention avec les CC de Cunlhat et d'Ambert doivent mutualiser. Le CD n'aidera plus qu'un chantier contre deux actuellement. L'aide pourrait être supérieure à ce qu'elle était pour un chantier (ce retrait correspond à un manque d'environ 20 000 euros pour le budget de ces chantiers).

- Les communautés des communes d'Ambert et de Cunlhat ont parlé des possibilités d'aide à Détours.
- Il apparait qu'une solution permettra de finir l'année.
- Pour 2017, c'est la nouvelle communauté des communes qui prendra la décision.

Manifestations

- Le 2 avril concert à l'église
- Fête du 8ui mais
- 26 juin fête de la montagne et de la musique (un chantier participatif sera organisé 15 jours avant afin de préparer les sentiers de randonnées et de mettre en valeur le petit patrimoine de nos hameaux)
- Feu d'artifice le 14 juillet
- Le 14 août : Cunlhat-plage
- Les marchés animés : 27 juillet et 10 août
- Festival de Rock métal en septembre ?

- Un appartement de la mairie type F3 est disponible depuis la mi mars 2016.

Rappel sur la fermeture d'une classe en
septembre 2016.

Compteurs électriques Linky

- Quels sont les risques sanitaires ?
- Utilisation des données ?
- Quel est le coût pour le consommateur ?

Quels sont les risques sanitaires ?

- le compteur Linky utilise une technologie connue depuis les années 50, le Courant Porteur en Ligne (CPL) qui permet d'envoyer des informations type Internet dans les câbles du réseau électrique classique et existant. Le compteur Linky émet des ondes électromagnétiques basse puissance.
- Afin d'avoir aucun impact sur la santé, le conseil de l'Europe a établi un seuil maximum de puissance de 0,6 V/m.
- Les études menées par le LNE (laboratoire national de métrologie et d'essais) ont mesurées des ondes émises qui oscillent entre 0,2 et 0,4 V/m.

- Il est en cours d'évaluation par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) chargée par la Direction générale de la santé (DGS).
- L'Anses devra réaliser *"une synthèse des caractéristiques et des connaissances sur les expositions liées aux compteurs intelligents et les effets sanitaires associés"*.

Utilisation des données

- Les données de la consommation quotidienne sont la propriété de l'utilisateur : ERDF ne peut pas les utiliser, et encore moins les céder à des tiers sans l'accord du consommateur.
- Les fournisseurs vont chercher à les récupérer pour pouvoir faire, dans les années à venir, des offres personnalisées. La liste des entreprises bénéficiaires d'un accord d'utilisation devra figurer dans l'espace personnel de chaque client sur le site web d'ERDF.

Quel est le coût pour le consommateur ?

- A l'heure actuelle, lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne sont facturés au client.
- Dans l'avenir, pour les anciens compteurs (comme toutes les opérations se faisant à distance avec Linky), les déplacements pour les relevés de compteurs qui auraient dû être changés pourraient être facturés.
- La généralisation des compteurs Linky étant une obligation légale bien cadrée (loi + décret d'application + arrêté), les recours seront difficiles en cas de facturations élevées pour des compteurs classiques.

• À qui appartient le compteur électrique ?

- Que ce soit un compteur classique ou Linky :
- L'article 6-2 des conditions générales de vente d'EDF précise que « *le dispositif de comptage est fourni et posé par ERDF. Il fait partie du domaine concédé* ».
- L'article 6-3 ajoute que « *le dispositif de comptage est entretenu, vérifié et renouvelé par ERDF* ». EDF parle de « *domaine concédé* » car le compteur n'est pas la propriété de sa filiale ERDF, mais appartient aux collectivités locales. Néanmoins, celles-ci ayant concédé le service public de distribution d'électricité à ERDF, les compteurs relèvent de son entière responsabilité.

SIEG

- Autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité pour l'ensemble des communes membres.
- Le Syndicat est l'autorité organisatrice du service public de la distribution publique de l'électricité, exploité en régie ou concédé. La distribution au sens strict recouvre la mission de gestion des réseaux moyenne et basse tension, c'est-à-dire l'exploitation, l'entretien et le développement des réseaux ainsi que l'acheminement de l'électricité.
- Il est l'autorité organisatrice du service public de la fourniture d'électricité aux clients raccordés à un réseau de distribution.
- Il est propriétaire des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité situé sur son territoire.
- Le réseau de distribution publique d'électricité constitue un ouvrage unique constitué de l'ensemble des lignes HTA, postes HTA/BT et lignes BT situées sur le territoire du Syndicat.

- Des communes ont voté contre l'installation des compteurs Linky sur leur territoire.
- Les communes s'étant destituées de leur compétence au profit d'une autorité organisatrice (structure intercommunale, syndicat de l'énergie), le vote du conseil municipal peut avoir une portée symbolique, mais il n'a pas de valeur juridique.
- La possibilité pour les communes de s'opposer à la pose des compteurs Linky est débattue sur le plan juridique. La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a demandé à un cabinet d'avocat une étude juridique, qui affirme que le déploiement des compteurs est une obligation légale.

CUNLHAT (63)

Voir

2016

2020

2021



Prochaines réunions

- La prochaine réunion de travail sur l'éclairage public aura lieu le
- La prochaine réunion pour l'étude sur l'offre touristique et le choix pour la gestion de la base pour 2017 aura lieu
- La prochaine réunion pour les sectionaux et les communaux n'aura pas lieu le samedi 9 avril à 9 heures à la mairie.